



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020 DÉLIBÉRATION N°

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – VILLE

SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES

ELU DE REFERENCE : M.DUBOURG

AVIS DES COMMISSIONS

"Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité" du 23 juin 2020.

Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le Budget Primitif 2020 de la ville.

Contexte et motifs de l'affaire soumise à délibération

En raison de la crise du COVID-19, des dispositions financières, budgétaires et fiscales ont été adoptées, dérogeant aux règles habituellement applicables en matière de finances locales.

L'ordonnance du 25 mars 2020 modifie, entre autres, les règles relatives au vote du Budget Primitif, notamment la date limite d'adoption (le 31 juillet au lieu du 30 avril pour 2020) et supprime les délais spécifiques de transmission du projet de budget, préalablement à son examen, lorsqu'ils sont prévus dans les textes.

Le budget 2020 a été élaboré de la manière suivante :

I – EQUILIBRE DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	51 224 631,17 €	51 224 631,17 €
INVESTISSEMENT	13 894 650,18 €	13 894 650,18 €
TOTAL	65 119 281,35 €	65 119 281,35 €

II – PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

A – Section de fonctionnement

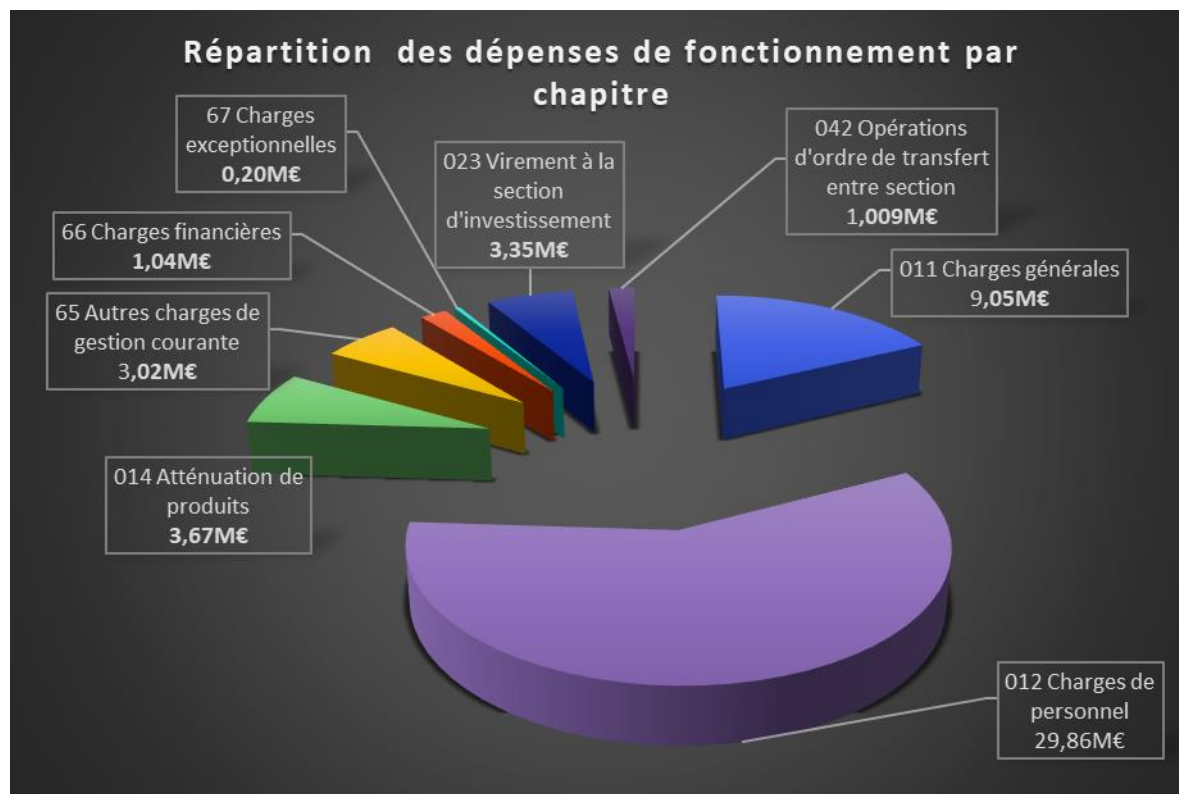
Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement pour l'exercice 2020 s'élèvent à **51 224 631,17 €** contre 51 849 438,23 € en 2019



Question n° du CM en date du 02/07/2020
Note de synthèse P2/9

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles
011	Charges générales	10 326 642,00	9 057 257,35
012	Charges de personnel	28 774 656,00	29 860 241,00
014	Atténuation de produits	3 671 633,00	3 671 633,00
65	Autres charges de gestion courante	2 966 805,00	3 024 128,81
Total des dépenses de gestion courante		45 739 736,00	45 613 260,16
66	Charges financières	1 164 370,00	1 044 000,00
67	Charges exceptionnelles	118 095,00	200 000,00
68	Dotations aux provisions	-	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		47 022 201,00	46 857 260,16
023	Virement à la section d'investissement	3 877 237,23	3 357 928,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	950 000,00	1 009 443,00
Total de dépenses d'ordre de fonctionnement		4 827 237,23	4 367 371,01
TOTAL		51 849 438,23	51 224 631,17





- Les inscriptions budgétaires du **chapitre 011** « charges à caractère général » pour 2020 s'élèvent à **9 057 257.35 €** contre 10 326 642€ en 2019.
Cette diminution de **12.29%** est le reflet d'une volonté de la municipalité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en assurant dans l'urgence dans un premier temps et dans l'anticipation dans un second temps, l'achat de matériel et de fournitures sanitaires dans le cadre de la crise sanitaire qui nous touche tous.
- Les dépenses de personnel et frais assimilés « **chapitre 012** » inscrits au BP 2020 s'élèvent à **29 860 241 €** contre 28 774 656 € en 2019.

Cette évolution se traduit par l'interaction de plusieurs données à savoir :

- Les promotions et avancements de grade
 - Le Glissement Vieillessement Technicité (GVT)
 - La comptabilisation sur un exercice entier des recrutements intervenus en cours d'année 2019
 - Le retour anticipé d'agents en disponibilité
 - Les évolutions réglementaires
- Le budget des ressources humaines a dû être construit en tenant compte de la crise sanitaire car la volonté politique a été de maintenir l'ensemble des rémunérations y compris pour les vacataires et de valoriser la rémunération des agents particulièrement mobilisés pendant la période de confinement et des agents en télétravail.
- Les dépenses inscrites au « **chapitre 014** » atténuation de produits restent stables soit **3 671 633 €** cela correspond au FNGIR et au FPIC.
 - Les Autres charges de gestion (**chapitre 65**) sont évaluées à **3 024 128.81 €**, elles correspondent aux subventions et participations versées aux bénéficiaires principaux suivants :
 - Associations 1 137 641 €
 - Caisse Des Ecoles 251 550 €
 - CCAS 520 326 €
 - SDIS 642 385 €
 - Institution Jeanne d'Arc 125 415 €

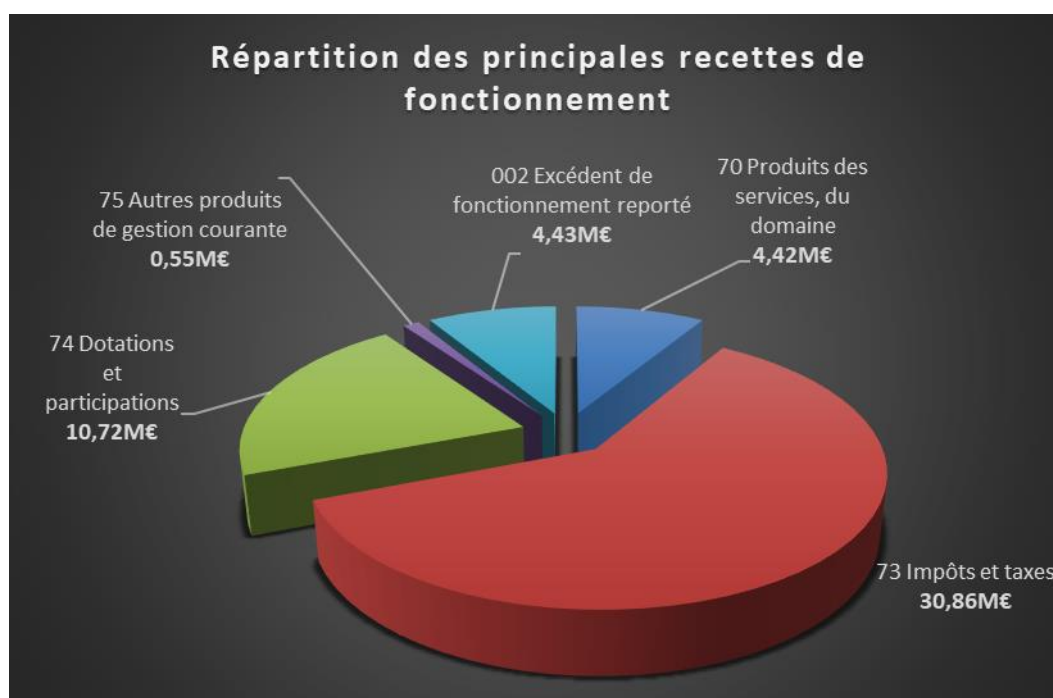
Les charges financières « chapitre 66 » inscrites pour 2020 sont de l'ordre de **1 044 000€** contre 1 164 370€ en 2019, elles correspondent aux intérêts de la dette qui poursuivent leur baisse par rapport au désendettement de la commune.

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements estimés à **1 009 443 €**

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 023) y compris l'affectation du résultat 2019 est de **3 357 928.01 €**

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuation de charges	50 000,00	50 000,00
70	Produits des services, du domaine	6 757 273,00	4 428 897,00
73	Impôts et taxes	30 445 001,00	30 865 320,00
74	Dotations et participations	10 262 057,00	10 726 738,00
75	Autres produits de gestion courante	475 350,00	557 150,91
Total des recettes de gestion courante		47 989 681,00	46 628 105,91
77	Produits exceptionnels	73 500,00	90 323,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		48 063 181,00	46 718 428,91
042	Opération d'ordre de transfert entre section	51 645,00	70 904,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 645,00	70 904,00
TOTAL		48 114 826,00	46 789 332,91
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 734 612,23	4 435 297,96
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			51 224 630,87





Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **46.718. 429,21€** pour 2020 contre 48 063 181€ en 2019.

Dans un contexte normal, le montant des recettes réelles de fonctionnement aurait été estimé à **49 442 416 €** soit une réduction de 2,72 millions par rapport à l'inscription 2020. Cela s'explique principalement par la fermeture des services de la ville dans le cadre du confinement, qui génèrent habituellement des recettes.

L'accueil des enfants du personnel soignant dans les écoles et la crèche durant cette période a été entièrement gratuit.

✓ Les produits des services

La prévision budgétaire du « Chapitre 70 » est estimée à **4 428 897€** contre 6 757 273 € en 2019.

Dans un contexte normal le montant aurait été de 7 108 900 €

✓ Les Dotations de fonctionnement

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de **5 015 867€**,
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera de **1 146 161€**

Ces deux dotations ont été notifiées en avril dernier

- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) n'a toujours pas été notifié pour 2020, le montant inscrit au Budget Primitif est identique à la recette perçue en 2019 soit **1 447 202€**

✓ La fiscalité

En 2020, pour 80% des ménages, la taxe d'habitation est supprimée, concernant les 20% de foyers fiscaux restant c'est le taux de 17.25% stabilisé depuis 2017 qui sera appliqué d'office sans passer par le vote du Conseil Municipal.

L'Etat s'engage à compenser au centime près la perte de cette ressource.

Les 2 Taxes Foncières, quant à elles sont maintenues selon les taux suivants :

	2019	2020
Taxe d'habitation	17,25%	0,00%
Taxe Foncière sur le bâti	17,10%	17,10%
Taxe Foncière sur le non bâti	125,43%	125,43%



✓ Les recettes issues de la Communauté d'Agglomération « Val Parisis »

En 2020, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation sera de **5 575 263 €**, la recette prévisionnelle reste identique à celle de 2019 car à ce jour, il n'y a pas de transfert de compétence prévu.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sera de **634 398 €** contre 623 120 € en 2019. L'augmentation de l'enveloppe est liée essentiellement à la progression du nombre d'habitant sur la commune car les critères de répartition restent inchangés soit :

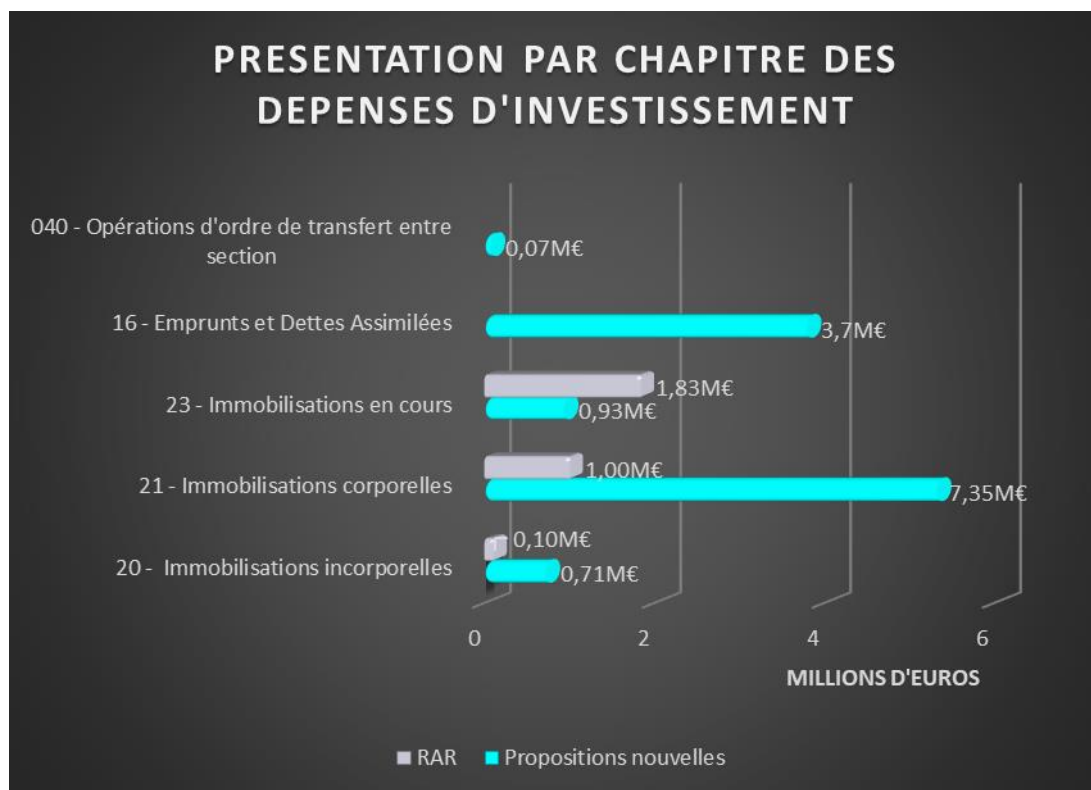
- La population pour 50%
- Le potentiel financier pour 20%
- Le revenu moyen par habitant pour 10%
- Le nombre de logements sociaux pour 20%

B – Section d'investissement

Les inscriptions budgétaires 2020 de la section d'investissement s'élèvent à **13 894 650.18 €**

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR+Propositions Nouvelles)
20	Immobilisations incorporelles	404 512,00	106 171,62	716 022,31	822 193,93
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	6 619 331,00	1 001 941,52	5 319 508,89	6 321 450,41
23	Immobilisations en cours	3 550 678,13	1 838 873,84	931 228,00	2 770 101,84
Total des dépenses d'équipement		10 574 521,13	2 946 986,98	6 966 759,20	9 913 746,18
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 638 490,00		3 790 000,00	3 790 000,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	-	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses financières		3 688 490,00	-	3 910 000,00	3 910 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 263 011,13	2 946 986,98	10 876 759,20	13 823 746,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	51 645,00	-	70 904,00	70 904,00
041	Opérations Patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		51 645,00		70 904,00	70 904,00
TOTAL		14 314 656,13	2 946 986,98	10 947 663,20	13 894 650,18
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					13 894 650,18

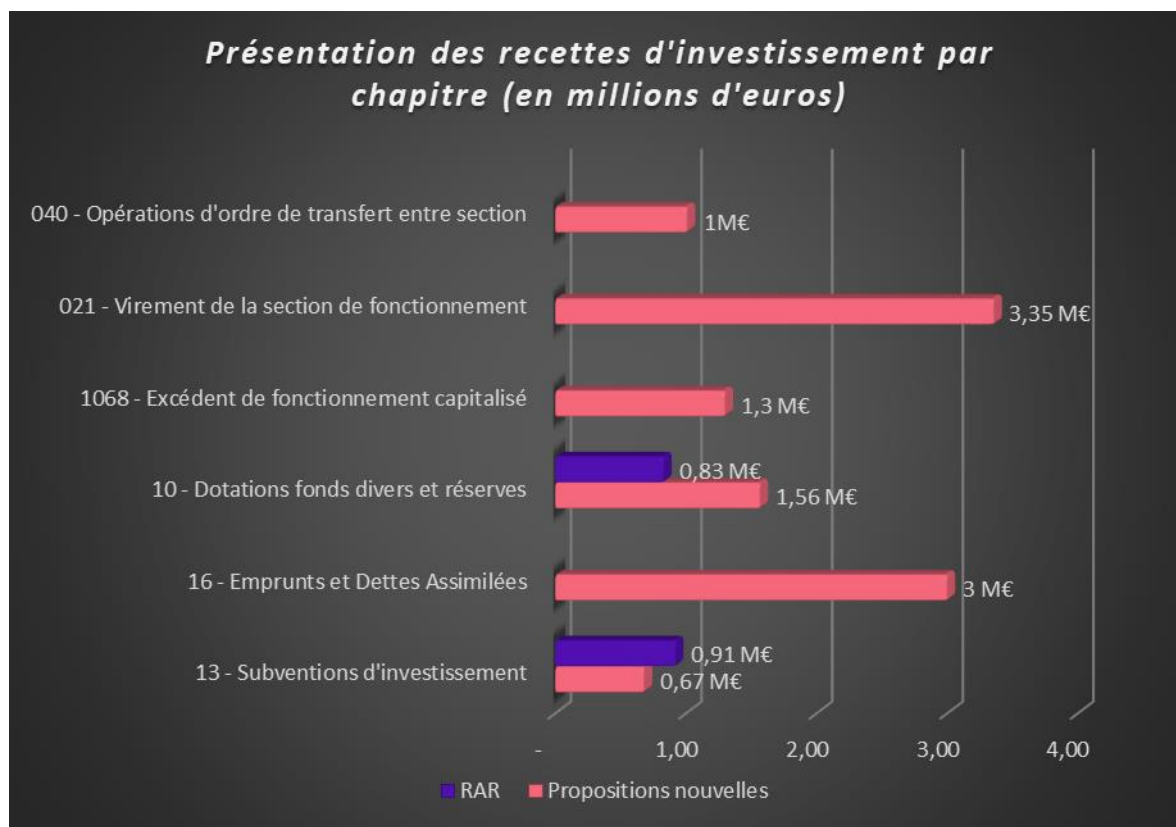


En 2020, la commune entreprend de nouvelles opérations et poursuit celles engagées sur 2019

Extension et restructuration de la maternelle Jules Ferry	2 541 874 €
Démolition logements et boxes contigus à l'école Watrelot	273 500 €
Climatisation des structures petite enfance	125 000 €
Cabinet médical du Moulin	260 000 €
Etudes pour les travaux du site Arc-en-ciel	67 500 €
Acoustique des réfectoires dans les écoles	100 000 €
Construction d'un ossuaire	60 000 €
Réfection du parking d'Ermont et contre-allée du Moulin	177 000 €
Création de places de stationnement rue des Pommiers Saulniers	40 000 €
Réfection de l'esplanade de l'Epine Guyon	45 000 €
Réfections rue Ferron Bousely-rue de Chanzy-Ruelle de la Fontaine des Boulangers	361 915 €
Réfection du sol de l'espace jeux de l'Epine Guyon	35 000 €
Diverses réfections	145 000 €
Entretien du patrimoine existant (cuisine centrale, centre culturel, équipements sportifs, centre de santé...)	2 180 000 €
Acquisitions de véhicules	180 000 €

✓ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	RAR	TOTAL (RAR+Propositions Nouvelles)
13	Subventions d'investissement	843 995,50	679 559,00	919 736,32	1 599 295,32
16	Emprunts et Dettes Assimilées	2 500 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00
Total des recettes d'équipement		3 343 995,50	3 679 559,00	919 736,32	4 599 295,32
10	Dotations fonds divers et réserves	1 913 042,00	1 567 557,00	830 071,96	2 397 628,96
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 000 000,00	1 300 000,00	-	1 300 000,00
165	Dépôts et cautionnement	4 000,00	2 000,00	100,00	2 100,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
Total des recettes financières		4 917 042,00	2 869 557,00	830 171,96	3 699 728,96
45X1	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		8 261 037,50	6 549 116,00	1 749 908,28	8 299 024,28
021	Virement de la section de fonctionnement	3 877 237,23	3 357 928,01	-	3 357 928,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	950 000,00	1 009 443,00		1 009 443,00
041	Opérations Patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 827 237,23	4 367 371,01	-	4 367 371,01
001	Excédent d'investissement reporté				
TOTAL		13 088 274,73	10 916 487,01	1 749 908,28	12 666 395,29





✓ Les ressources propres se décomposent comme suit :

Chapitre 10 :

- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : **900 000 €**
- Taxe d'Aménagement : **667 557 €**

Chapitre 040

- Amortissements : **1 009 443 €**

Compte 021 :

- Virement de la section de fonctionnement : **3 357 928.01 €**

Compte 1068 : 1 300 000 €

✓ Les ressources externes sont les suivantes :

Chapitre 13 :

- Amendes de police : **63 039 €**
- Subvention des opérations d'équipement : **616 52 €**

	Réhabilitation du centre de loisirs ARC-EN-CIEL	Equipement de la Police Municipale	Climatisation des structures de la petite enfance
ETAT	299 070 €		
REGION		6 850 €	
DEPARTEMENT	190 000 €		
CAF	105 000 €		15 600 €

Chapitre 16 : La commune prévoit un recours à l'emprunt de **3 millions d'euros** comme contribution aux dépenses d'investissement.

III – SITUATION DE LA DETTE

En 2020, la ville poursuit son désendettement amorcé depuis 2011. En effet, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'élève à **30,052 M€** contre 31.07 M€ en 2019.

La dette de la ville est constituée de :

- 88% d'emprunts à taux fixes ou préfixes,
- 10% d'emprunts indexés sur le livret A
- 2% d'emprunts à taux « à barrière » indexé sur l'EURIBOR (moyenne des taux directeurs de 43 banques européennes).

La dette de la commune de Franconville est exemptée de tout emprunt toxique. Les emprunts sont considérés comme sûrs d'après la classification de Gissler.

Décision

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020.

Conséquences budgétaires

Base Légale

Code Général des Collectivités Territoriales : article L.2312-1

Ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005

Décret 2005-1661 du 27 décembre 2005.

